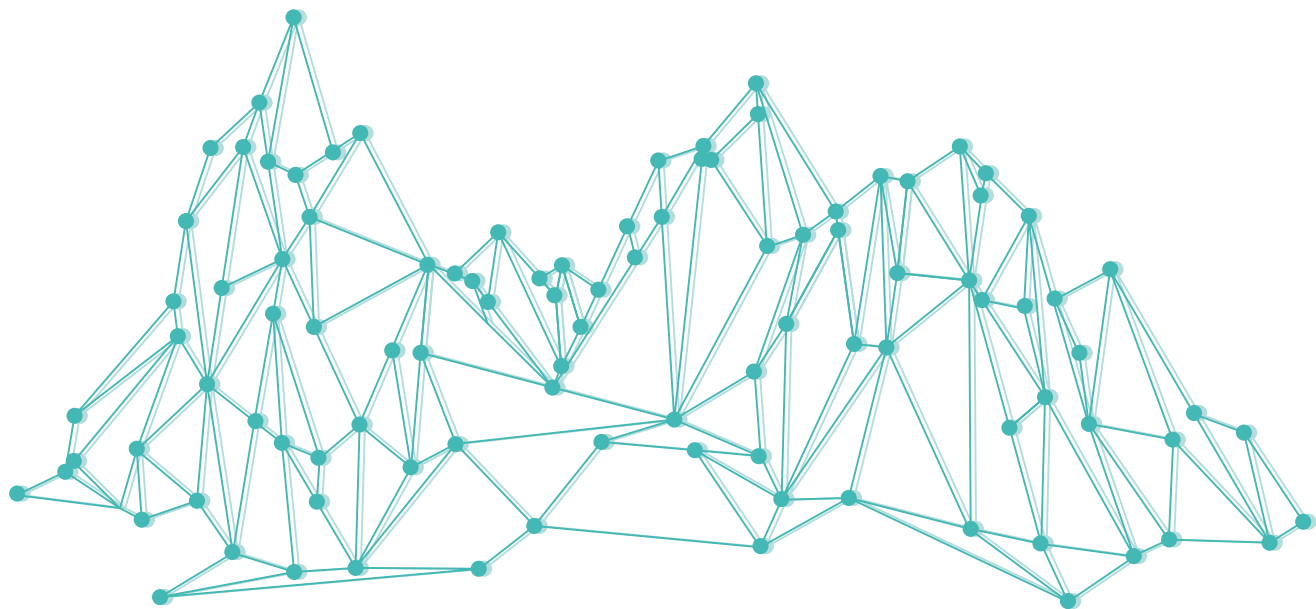


# PROGRAMME INTERREG V-A ESPAGNE-FRANCE-ANDORRE (POCTEFA 2014-2020)



**Interreg**  
POCTEFA





## POCTEFA, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le POCTEFA 2014-2020 est un programme européen de coopération transfrontalière créé afin de promouvoir le développement durable des territoires frontaliers de l'Espagne, de la France et de l'Andorre.

Le POCTEFA 2014-2020 constitue la cinquième génération de soutien financier communautaire destinée à renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre. Le POCTEFA cofinance des projets de coopération transfrontalière conçus et gérés par des acteurs situés des deux côtés des Pyrénées. L'Autorité de Gestion du Programme est la Communauté de Travail des Pyrénées ; un consorcio composé de sept membres : deux régions françaises (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie / Pyrénées-Méditerranée), quatre communautés autonomes espagnoles (Catalunya, Aragón, Navarra et Euskadi) ; et la Principauté d'Andorre.

Le **Programme de Coopération Territoriale Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020)** prend en compte dans sa stratégie les données territoriales indiquées dans le diagnostic de l'espace de coopération. L'enjeu du Programme est de mettre en valeur les stratégies territoriales locales, régionales ou interrégionales à l'échelle transfrontalière, en favorisant l'échange et la connaissance mutuelle.

Les projets qui aspirent à être programmés dans le cadre de ce Programme devront intégrer les enjeux territoriaux de l'espace de coopération et s'adapter aux priorités définies.



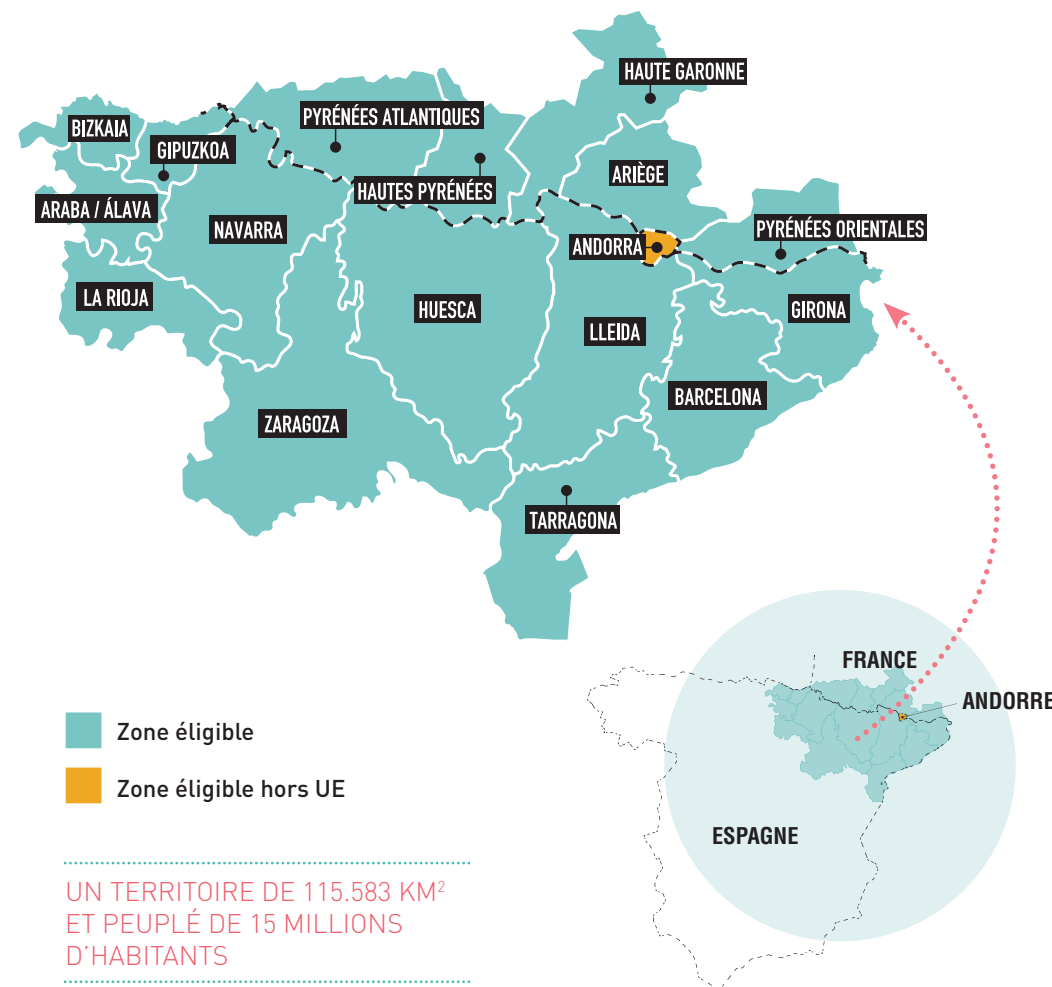
## QUELS SONT LES AXES PRIORITAIRES ?

Les axes du Programme sont au nombre de cinq :

1. Dynamiser l'innovation et la compétitivité.
2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques.
3. Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources locales.
4. Favoriser la mobilité des biens et des personnes.
5. Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires.



## QUELLE EST LA ZONE DE COOPÉRATION DU POCTEFA 2014-2020 ?



## QUEL EST LE BUDGET DU POCTEFA 2014-2020 ?

L'Union Européenne a doté le Programme de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2014-2020 de 189 millions d'euros, issus du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Ce chiffre représente une hausse de 12% par rapport au Programme 2007-2013. Les fonds gérés par le POCTEFA et reçus par les projets représentent un taux d'intervention maximum de 65% du financement de ceux-ci, sauf dans le cas de ceux relevant des aides d'État. Le budget POCTEFA 2014-2020 se traduira par environ 274 millions d'euros d'investissement total des projets.

## LOGO

Le logotype du Programme est le suivant :

**Interreg**  
**POCTEFA**



## QUI PEUT ÊTRE BÉNÉFICIAIRE ?

Le Programme s'adresse aux acteurs du secteur public et privé de l'espace de coopération. Lorsque ces acteurs deviennent les partenaires d'un projet programmé, ils sont alors appelés bénéficiaires. Peuvent être bénéficiaires : des organismes publics, des entreprises, des agences de développement, des groupements européens et des clusters, des associations, des fondations, des chambres de commerce, des centres d'enseignement...

## AXES, PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU POCTEFA



### AXE 1

#### Dynamiser l'innovation et la compétitivité.

Le Programme a destiné la part de budget la plus importante à cet axe, conscient du fait que le développement durable du territoire n'est pas possible si l'innovation n'est pas favorisée.

L'axe 1 est subdivisé en les priorités d'investissement (PI) et les objectifs spécifiques (OS) suivants :

► **PI 1b** : renforcer de la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R+D+i et, d'autre part, sur l'aide au développement de technologies innovantes en matière de ressources naturelles grâce à la coopération.

La PI 1b atteint aux deux objectifs spécifiques suivants :

- **OS 1** : Renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire des deux côtés de la frontière en matière de R&D&I.
- **OS 2** : Favoriser le développement des technologies innovantes en matière de ressources naturelles grâce à la coopération.

► **PI 3b** : favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'échelle internationale, et en particulier les PME.

La PI 3b atteint à l'objectif spécifique 3 :

- **OS 3** : Favoriser les actions conjointes de développement des entreprises du territoire transfrontalier à l'international.



### AXE 2

#### Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques.

Avec un massif situé entre deux mers, le territoire du Programme est particulièrement vulnérable. Il est donc nécessaire de renforcer les coopérations pour l'adaptation au changement climatique et pour la prévention et la gestion des risques.

L'axe 2 est subdivisé en les priorités d'investissement (PI) et les objectifs spécifiques (OS) suivants :

► **PI 5a** : améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique.

La PI 5a atteint à l'objectif spécifique 4 :

- **OS 4** : Améliorer l'adaptation des territoires au changement climatique.

► **PI 5b** : augmenter la capacité d'anticipation et de réponse des acteurs du territoire aux risques spécifiques et à la gestion des catastrophes naturelles.

La PI 5b atteint à l'objectif spécifique 5 :

- **OS 5** : Améliorer la capacité d'anticipation et de réponse des acteurs du territoire aux risques spécifiques et à la gestion des catastrophes naturelles.





### AXE 3

#### Promouvoir la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources locales.

Savoir mettre en valeur et préserver nos ressources, dans leur sens le plus large, est fondamental pour le Programme ; cet axe est donc l'un des plus importants du Programme.

L'axe 3 est subdivisé en les priorités d'investissement (PI) et les objectifs spécifiques (OS) suivants :

► **PI 6c** : mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel au moyen d'approches conjointes en ce qui concerne le développement durable.

La PI 6c atteint à l'objectif spécifique 6 :

- **OS 6** : Valoriser le patrimoine naturel et culturel par des approches conjointes de développement durable.

► **PI 6d** : protéger et d'améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers.

La PI 6d atteint à l'objectif spécifique 7 :

- **OS 7** : Protéger et améliorer la qualité des écosystèmes transfrontaliers.



### AXE 4

#### Favoriser la mobilité des biens et des personnes.

Les frontières naturelles pénalisent les déplacements. Cet axe demeure essentiel pour l'espace transfrontalier.

L'axe 4 est subdivisé en les priorités d'investissement (PI) et les objectifs spécifiques (OS) suivants :

► **PI 7c** : vise à améliorer l'offre de transport transfrontalier respectueux de l'environnement afin de favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises.

La PI 7c atteint à l'objectif spécifique 8 :

- **OS 8** : Améliorer l'offre de transport transfrontalier durable afin de favoriser les déplacements et la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises.



### AXE 5

#### Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires.

Dédier des ressources à l'amélioration de la compétitivité du territoire et de ses habitants est nécessaire pour favoriser la croissance intelligente, durable et inclusive en répondant à la stratégie Europe 2020.

L'axe 5 est subdivisé en les priorités d'investissement (PI) et les objectifs spécifiques (OS) suivants :

► **PI 8e** : promouvoir le potentiel interne, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi.

La PI 8e atteint à l'objectif spécifique 9 :

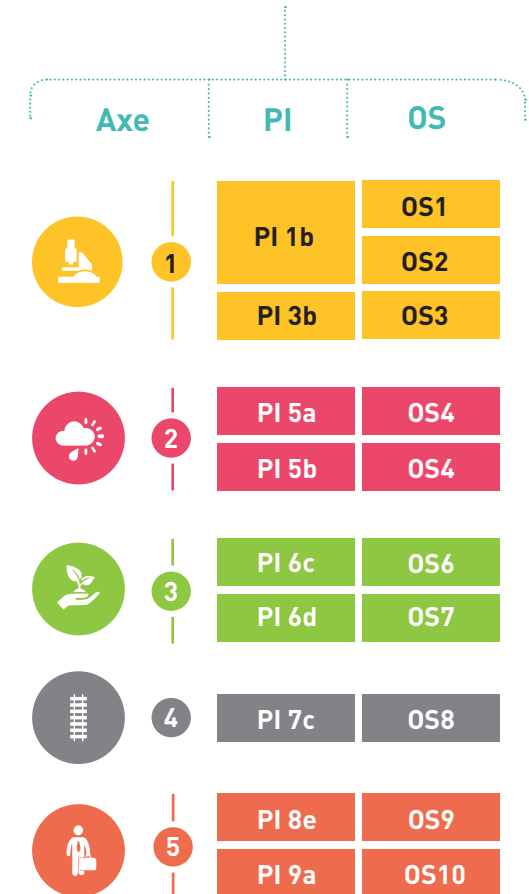
- **OS 9** : Promouvoir le potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et les compétences des personnes du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi.

► **PI 9a** : a pour but d'améliorer l'accès aux services, sociaux comme de santé ou culturels.

La PI 9a atteint à l'objectif spécifique 10 :

- **OS 10** : Améliorer l'accès aux services.

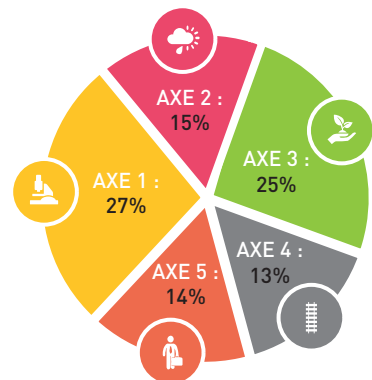
## RÉSUMÉ





## AXES ET DOTATION FEDER DU PROGRAMME

AXE		BUDGET	POURCENTAGE
1. Dynamiser l'innovation et la compétitivité		49.834.656€	27%
	PI 1b	40,9 M€	21,26%
	PI 3b	8,9 M€	4,70%
2. Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion de risques		28.476.946€	15%
	PI 5a	10,7 M€	5,64%
	PI 5b	17,8 M€	9,40%
3. Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources locales		48.054.846€	25%
	PI 6c	24,9 M€	13,16%
	PI 6d	23,14 M€	12,22%
4. Favoriser la mobilité des biens et des personnes		24.917.328€	13%
	PI 7c	24,9M€	13%
5. Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires		26.697.137€	14%
	PI 8e	12,5 M€	6,58%
	PI 9a	14,2 M€	7,52%
6. Assistance Technique		11.360.484€	6%
<b>TOTAL</b>		<b>189.341.397€</b>	<b>100%</b>



L'INNOVATION, LA COMPÉTITIVITÉ ET LE BON USAGE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE SONT LES AXES CONSIDÉRÉS COMME PRIORITAIRES SUR LE POCTEFA 2014-2020



## 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ÈME</sup> APPEL À PROJETS DU POCTEFA 2014-2020

RESULTATS DU 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ÈME</sup> APPEL À PROJETS POCTEFA 2014-2020:

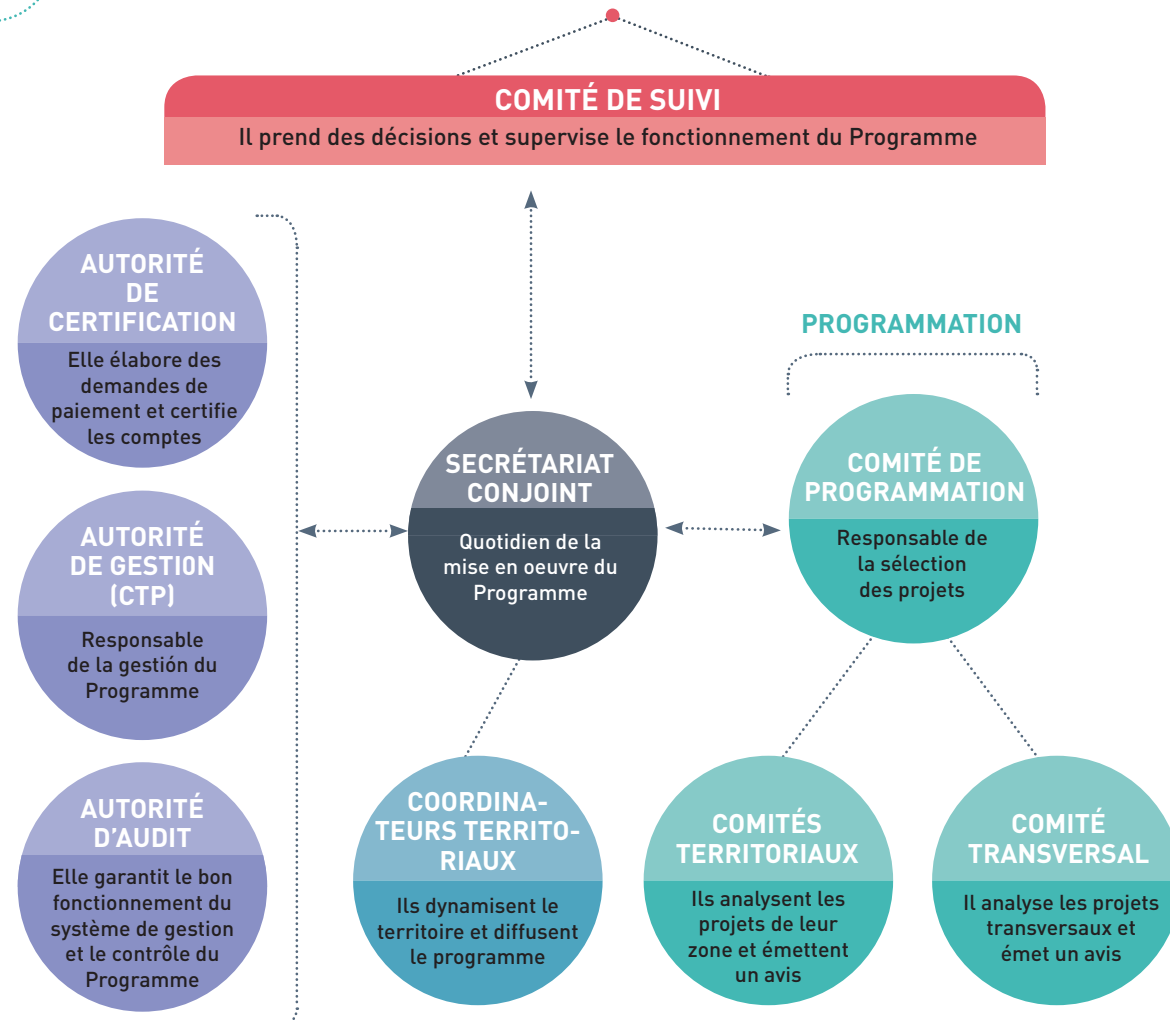


## AXES ET DOTATION FEDER DU 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ÈME</sup> APPEL À PROJETS

AXE	PI	OE	BUDGET DU 1 <sup>ER</sup> APPEL	% DU 1 <sup>ER</sup> APPEL	BUDGET DU 2 <sup>ÈME</sup> APPEL	% DU 2 <sup>ÈME</sup> APPEL
1	1b	OE1	14.326.038 €	44 %	11.106.057 €	39 %
		OE2	3.712.739 €		4.953.491 €	
	3b	OE3	1.743.613 €	20 %	3.860.207 €	43 %
Total axe 1			19.782.390 €	40 %	19.919.755 €	40 %
2	5a	OE4	4.679.983 €	44 %	1.175.735 €	11 %
	5b	OE5	5.835.680 €	33 %	10.214.982 €	57 %
Total axe 2			10.515.664 €	37 %	11.390.717 €	40 %
3	6c	OE6	16.539.388 €	66 %	16.171.601 €	65 %
		OE7	7.520.992 €	33 %	3.049.793 €	13 %
Total axe 3			24.060.380 €	50 %	19.221.395 €	40 %
4	7c	OE8	7.012.633 €	28 %	9.966.931 €	40 %
Total axe 4			7.012.633 €	28 %	9.966.931 €	40 %
5	8e	OE9	5.206.693 €	42 %	4.602.597 €	37 %
		OE10	4.608.276 €	32 %	5.862.178 €	41 %
Total axe 5			9.814.969 €	37 %	10.464.775 €	39 %
<b>TOTAL</b>			<b>71.186.035 €</b>	<b>40 %</b>	<b>70.963.573 €</b>	<b>40 %</b>



## COMMENT S'ORGANISE LE PROGRAMME



## QUI FAIT PARTIE DU COMITÉ DE PROGRAMMATION ET DU COMITÉ DE SUIVI ?

**5 départements français :** Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques et Pyrénées-Orientales.

**2 régions françaises :** Nouvelle-Aquitaine et Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

**5 Communautés Autonomes espagnoles :** Aragón, Catalunya, La Rioja, Navarra et Euskadi.

**Andorre.**

**État français.**

**État espagnol.**

**Les Conseils économiques et sociaux des sept régions** (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Aragón, Catalunya, La Rioja, Navarra, Euskadi) **et Andorre.**

**Commission Européenne.**



## CLÉS DU POCTEFA 2014-2020

Au cours de la période 2014-2020, la Commission Européenne et le POCTEFA considèrent primordiale :

- Orientation vers les résultats
- Indicateurs

Une série d'indicateurs de réalisation et de résultat ont été convenus avec la Commission européenne. Pour chaque indicateur, ont été définies plusieurs valeurs cibles qui doivent être atteintes. Les objectifs et les indicateurs des projets devront s'inscrire dans les objectifs du programme. Un projet ne pourra être approuvé et financé que si ses objectifs et indicateurs contribuent à ceux du programme.





**AUTORITÉ DE GESTION-SECRETARIAT CONJOINT**  
**Consorcio de la Comunidad de Trabajo des Pyrénées**

+ 34 974 363 100

info@poctefa.eu - www.poctefa.eu

**COORDINATEURS TERRITORIAUX**

**Est-Generalitat de Catalunya**

Direcció General de Promoció  
Econòmica, Competència i  
Regulació

*Teresa Medina Plans*

+ 34 935 528 107

subgprogramacio.eco@gencat.cat

www.gencat.cat

**Centro-Gobierno de Aragón**

Departamento de Hacienda  
y Administración Pública  
Dirección General de  
Presupuestos, Financiación  
y Tesorería

*Manuel Galochino Moreno*

+ 34 976 714 217

dg.ptp@aragon.es

www.aragon.es

**Ouest-Département des  
Pyrénées Atlantiques**

Direction Générale du  
Développement Economique et  
Territorial. Mission coopération  
transfrontalière et extérieure

*Rose-Marie Esclarmonde*

+ 33 (0)559 114 459

rose-marie.esclarmonde@le64.fr

www.le64.fr



**Interreg**  
**POCTEFA**



UNIÓN EUROPEA  
UNION EUROPÉENNE

Le Programme est financé par le Fonds Européen de Développement Régional